

L'Agglo, accessible aux personnes handicapées intellectuelles



Jean-Luc Martial,
Vice-Président
en charge de
l'urbanisme, du PLUI
et de l'accessibilité

Il est important que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret montre l'exemple, notamment en matière d'accessibilité. Ce pictogramme apposé au siège de la collectivité distingue l'implication du Grand Guéret dans une meilleure qualité d'écoute et d'accueil en faveur des personnes en situation de handicap intellectuel. À moyen terme, nous envisageons qu'une signalétique simplifiée soit mise en place au sein de toutes nos structures et que suffisamment d'agents soient formés à un accueil adapté pour recevoir et aider les personnes handicapées, comme c'est le cas à la micro-crèche de Saint-Fiel depuis 2019, et aujourd'hui au siège de l'Agglo.



Le 27 septembre 2022, Jean-Luc Martial, Vice-Président de l'Agglomération en charge notamment des questions d'accessibilité, a accueilli Annie Devineau, administratrice de l'Adapei Creuse, accompagnée d'un membre du groupe accessibilité en situation de handicap, pour recevoir le pictogramme S3A au siège de la Communauté d'Agglomération.

Ce symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité a été créé par l'UNAPEI pour permettre aux personnes en situation de handicap intellectuel de repérer facilement les lieux qui leur

proposent un accueil ou des prestations adaptés. L'objectif est de leur permettre plus d'autonomie dans la vie quotidienne, en se repérant et se déplaçant plus facilement, en accédant à une meilleure compréhension des informations. Il s'agit de compenser leurs difficultés en adaptant l'environnement pour favoriser leur participation et leur permettre d'exprimer pleinement leurs capacités, de les rassurer puisqu'une personne formée sait les accompagner et les aider.

En tant qu'établissement qui s'engage dans une démarche d'accessibilité et qui forme son personnel à cet effet, le siège de l'Agglo du Grand Guéret porte donc désormais ce pictogramme, réservant ainsi aux personnes en situation de handicap intellectuel un accueil de qualité et d'écoute.

Vous souhaitez vous former à l'accueil des personnes handicapées intellectuelles ? Contactez l'Adapei 23 : www.adapei23.asso.fr

PETITE ENFANCE

Réduire l'exposition de vos enfants aux polluants environnementaux

Depuis 2018, les structures d'accueil de jeunes enfants de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret se sont investies dans une démarche écoresponsable soutenue par l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine (ARS). Celle-ci vient de renouveler exceptionnellement son accompagnement cette année pour les équipements du Pôle Petite Enfance, devenus référents en la matière au sein du département.

De nombreuses actions ont déjà été menées afin de réduire l'exposition aux polluants de l'environnement des enfants accueillis : mesure d'ondes électromagnétiques, utilisation de produits d'hygiène exemplaires, de vaisselle en matériaux inertes et de couches labellisées Oeko-Tex 100... Afin d'évaluer nos avancées depuis le premier accompagnement, nous avons « testé » une nouvelle grille d'audit très complète qui débouche aujourd'hui sur un nouveau plan d'actions à mettre en place. Les axes de travail principaux sont basés sur le tri de nos produits d'activités (peintures, colles, pâtes à modeler...) pour introduire des produits plus naturels (peinture au chou rouge, pâte à sel...). Le Relais Petite Enfance du Grand Guéret a également invité, le 3 octobre dernier à la BM du Grand Guéret, la pièce de théâtre "Les Parents Thèses" imaginée par la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine en lien avec l'ARS, destinée à sensibiliser les professionnels de la petite enfance à la santé environnementale pour préserver le bien-être des tout-petits. Tous ces efforts mis en place se poursuivent donc pour offrir des lieux de vie plus sains aux enfants et au personnel de la petite enfance du Grand Guéret.

Plus d'infos sur www.agglo-grandgueret.fr, rubrique "Petite enfance".



À NOTER ÉGALEMENT DANS VOS AGENDAS

- **Exposition "Révélations" de Jeansé** : du 31 octobre au 25 novembre, à la Quincaillerie.
- **Exposition "Aristides de Sousa Mendes, 1940 l'exil pour la vie"** : du 8 au 26 novembre, à la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret.
- **Marché de Noël** : Les 3 et 4 décembre, au Parc Animalier des Monts de Guéret "Les Loups de Chabrières".

Grand Guéret - La lettre - Automne 2022 / Editée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en octobre 2022.

ISSN : ISSN 2649-1060 - Directeur de la publication : Éric Correia - Responsable de la rédaction et mise en page : service communication du Grand Guéret. Textes : services du Grand Guéret - Crédits photos : Grand Guéret // Pixabay - elkimelito - Schorsch. Impression sur papier PEFC : Groupe SODIMASS (36) - Tirage : 16 100 exemplaires.

Retrouvez la lettre en ligne sur : www.agglo-grandgueret.fr. Pour la recevoir, écrivez à : service.communication@agglo-grandgueret.fr.

25 communes membres : Ajain - Anzême - La Brionne - Bussière-Dunoise - La Chapelle-Taillefert - Gartempe - Glénic - Guéret - Joullat - Mazeirat - Montaigut-le-Blanc - Peyrabout - Saint-Christophe - Saint-Éloi - Saint-Fiel - Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérois - Saint-Silvain-Montaigut - Saint-Sulpice-le-Guérois - Saint-Vaury - Saint-Victor-en-Marche - Saint-Yrieix-les-Bois - Sainte-Feyre - La Saunière - Savennes.



GRAND GUÉRET

La lettre

Automne 2022

www.agglo-grandgueret.fr

Édito



Étés caniculaires, automnes toujours plus chauds, hiver rigoureux sur de plus courtes périodes, cette fois-ci, n'en déplaise aux climatosceptiques, nous y sommes. Le réchauffement climatique n'est plus un cauchemar lointain, il se conjugue au présent. Ses terribles effets ont déjà commencé, d'autres arrivent : disparition d'essences végétales, reconstitution des paysages, destruction d'écosystèmes et de vie animale, mouvements migratoires massifs et, de manière plus immédiate, diminution des réserves d'eau. De ce dernier point, le Grand Guéret est hélas la victime de plus en plus régulière.

La baisse des précipitations couplée à une consommation en hausse et à une raréfaction de la ressource, tout ceci incite à une prise de conscience citoyenne et politique URGENTE. La question cruciale de nos réserves d'eau ne se pose plus en termes de disponibilité, elle se pose désormais en termes de rareté. Nous comprenons ENFIN que l'or bleu n'est pas inépuisable, qu'il y a urgence à sécuriser sa production, son transport, sa distribution, le strict contrôle de sa qualité et, plus encore, à promouvoir son économie autant qu'il sera possible.

Face à la raréfaction de la ressource, la Communauté d'Agglomération et ses partenaires incitent, de longue date déjà, à raisonner les usages de l'eau, ainsi qu'à la prise d'arrêtés préfectoraux contraignants mais vitaux. La compétence qui est nôtre sur l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales urbaines depuis seulement le 1^{er} janvier 2020 n'est pas assortie d'un pouvoir de police comparable à celui des municipalités, mais la législation changera bien un jour. Nous devons réfléchir également à de nouveaux défis, l'obligation par la loi de l'harmonisation tarifaire autour de cette ressource indispensable n'étant pas le moindre. Réduire notre consommation d'eau est une nécessité, nous le savons. Il faut désormais que tous, collectivités, EPCI, État, unités de gestion de l'eau, entreprises et citoyens, puissions bénéficier d'une ressource hydrique sagement gérée et équitablement proposée à chaque résident du territoire. Le travail que nous déployons autour de la création d'un syndicat départemental de production d'eau potable va d'ailleurs dans ce sens de responsabilisation de tous les acteurs.

La Communauté d'Agglomération joue ainsi son rôle d'alerte et de prévention depuis plusieurs années. Nous continuerons à agir pour que l'or bleu reste accessible, de qualité, avec une gestion responsable et raisonnable et pour qu'à l'instar des bonnes initiatives - dont le sol creusois ne manque pas - il ne tarisse jamais.

Éric Correia
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

RESSOURCES NATURELLES

Sécheresse, la situation reste critique



Sur la Creuse et le Grand Guéret, la sécheresse et le manque d'eau sont un souci majeur. Notre territoire granitique dispose de peu de nappes phréatiques. L'approvisionnement se fait principalement par captages et les débits de ceux-ci ont baissé tout au long de l'été et continuent cet automne. Que ce soit sur Saint-Yrieix-les-Bois avec le secours de l'usine de Beaumont, sur Guéret avec celui de la prise d'eau sur la rivière Gartempe, sur Saint-Christophe avec un besoin de citernage depuis début août, sur l'ouverture de réseaux interconnectés de Saint-Eloi et Saint-Vaury, en bien d'autres points encore, nous avons de réelles préoccupations auxquelles il faut répondre. L'Agglo, garante de l'eau sur son territoire depuis 2020, et ses communes ont pleinement conscience de la gravité de la situation et les décisions sont prises en ce sens. **L'eau, classée Patrimoine Commun de la Nation (art. 1 - Loi sur l'eau du 3 janvier 1992) est un défi majeur collectif. Restons mobilisés toute l'année, gardons les bons gestes pour préserver nos ressources, soyons "eau-responsables".**

Plus d'infos sur www.cieau.com et www.brgm.fr.

2022 : rapport à la normale des cumuls mensuels des précipitations agrégées, sept.2021 à août 2022



On le voit clairement sur ce graphique* : depuis l'automne 2021, les pluies sont insuffisantes sur le département. Malgré les précipitations abondantes en juin dernier, la situation reste très préoccupante.

* Données Météo France





Station d'eau potable



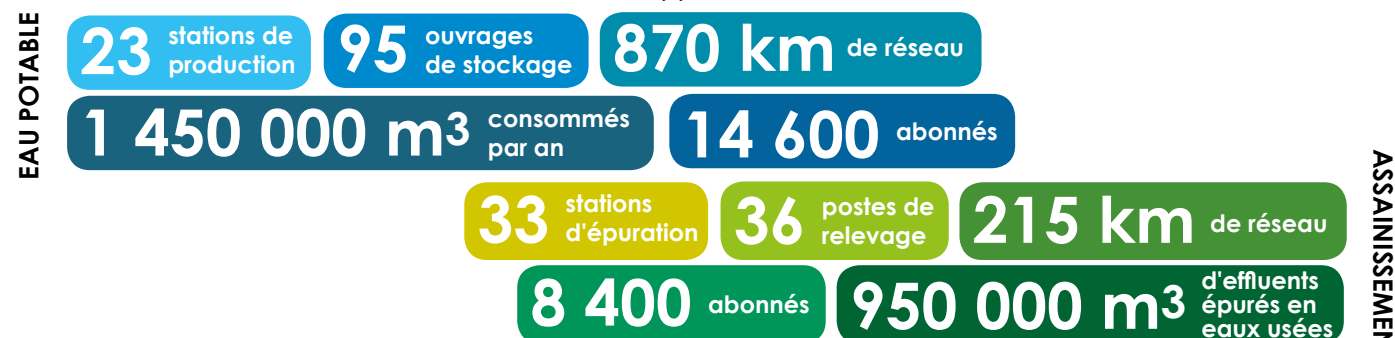
Travaux de réhabilitation d'une station d'épuration

Eau et assainissement : investir pour préserver

La gestion de l'eau est un enjeu majeur pour tous les territoires. La question est de savoir comment l'Agglo peut optimiser la gestion de la ressource en eau. Sa réponse est l'investissement et l'anticipation.

Sur le territoire, les kilomètres de canalisations fatiguées, souvent vétustes, doivent être renouvelés. Pour les mois, les années à venir, la modernisation et la sécurisation des réseaux et des ouvrages sont devenues essentielles, urgentes : elles sont notre priorité. En effet, depuis la prise en charge de l'eau sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret travaille de nombreuses manières, tant sur la qualité que sur la quantité de l'eau et des rejets dans le milieu naturel. Mais face à l'urgence climatique, des investissements plus conséquents sont nécessaires. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement est actuellement très bas. Le coût du linéaire (réseau total de canalisations) à changer est colossal. Chaque année, nous y consacrons des centaines de milliers d'euros pour de faibles pourcentages de renouvellement. Vos élus se sont fixé comme objectif, dans les années à venir, de renouveler 1 % du linéaire par an, ce qui est considérable au niveau financier.

Les chiffres-clés



Un plan pluri-annuel d'investissement (PPI)

Comme pour toutes les compétences de l'Agglo, les travaux à réaliser dans le cadre de la gestion de l'eau sont listés dans un plan pluriannuel d'investissement, outil de prospective financière élaboré pour la durée du mandat et actualisé chaque année.

Les investissements prévus concernent à la fois des phases de diagnostic et des interventions sur le terrain :

DIAGNOSTICS

- Le diagnostic eau potable a pour but :
 - de présenter l'état des lieux du service,
 - de proposer des solutions techniques appropriées qui répondent aux préoccupations de l'Agglo,
 - de lui permettre de faire un choix justifié quant aux orientations futures de la gestion de l'alimentation en eau potable.
 Il concerne les communes de Guéret, Jouillat, Anzême et Saint-Fiel.
- Le diagnostic eaux usées a le même objectif et concerne les communes de Guéret, Anzême, Jouillat, La Brionne et Saint-Léger-le-Guéretois.

INTERVENTIONS

- Le renouvellement des réseaux eau potable et eaux usées correspondant à environ 1% du linéaire total par an, soit près de 9 km/an en eau potable et 2 km/an en assainissement.
- La réhabilitation de nouveaux ouvrages ou de ceux dits existants.
- La mise en conformité des stations de traitement.
- La protection des captages et la sécurisation des réseaux.

À titre d'exemple, les tableaux ci-dessous listent les travaux déjà réalisés par l'Agglo en 2022 afin de protéger et d'éviter le gaspillage de la ressource en eau.

EAU POTABLE	Type de travaux	Coût HT	ASSAINISSEMENT	Type de travaux	Coût HT
	Renouvellement de 9,3 km de réseau	1 060 000 €		Renouvellement de 2,6 km de réseau	1 050 000 €
	Extension de 130 ml de réseau	9 300 €		Réhabilitation de 2 stations d'épuration	373 000 €
	Création de 2 stations de neutralisation, réhabilitation de 2 stations et mise en place de protection de captages	1 300 000 €			

La tarification n'est pas un impôt, c'est un service à l'utilisateur, au même titre que le gaz ou l'électricité.

Des enjeux financiers doubles

Pour financer tous ces travaux, l'augmentation régulière des recettes est une nécessité pour la pérennité du service. L'Agglo doit en effet maintenir une capacité d'autofinancement suffisante dans un contexte de baisse des recettes et de fortes hausses de charges, et pouvoir amortir le renouvellement des installations.

Le PPI doit être financé par la perception de redevances suffisantes pour l'eau et l'assainissement ; l'harmonisation des tarifs est devenue obligatoire pour les abonnés placés dans des situations identiques, avec pour échéance l'année 2031. L'Agglo mène actuellement un travail de fond pour aller vers une tarification éco-solidaire. Le Conseil d'exploitation de l'eau se prononcera sur les hausses nécessaires et celles-ci seront débattues en Conseil Communautaire (novembre 2022).

La tarification de l'eau et de l'assainissement : un service à l'utilisateur, et non un impôt

Gardons bien en tête que les budgets eau et assainissement sont totalement indépendants ; ils ne compensent en aucun cas ni n'équilibrent le budget général de la collectivité. La tarification n'est pas un impôt, c'est un service à l'utilisateur, au même titre que le gaz ou l'électricité.

Notre territoire souffre du manque d'eau, les années à venir démultiplieront ce souci. À nous de savoir nous unir pour anticiper. Aussi indispensable que vital, l'eau est un bien commun devenu rare.

INFOS ABONNÉS

Reprise de la gestion des abonnés eau potable et assainissement de la ville de Guéret

Le contrat conclu avec le prestataire SAUR pour la gestion des abonnés de la ville de Guéret arrive à échéance le 31 décembre 2022. La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a décidé de reprendre la gestion des services au sein des régies eau potable et assainissement collectif à partir du 1^{er} janvier 2023. À compter de cette date, le Service des Eaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sera votre unique interlocuteur. N'hésitez pas à le contacter pour tous les aspects contractuels relatifs à votre abonnement, vos consommations, votre facture ainsi que vos branchements.

Nouveaux règlements

La collectivité a validé deux nouveaux règlements applicables depuis le 24 juin dernier : l'un porte sur le service eau potable et l'autre sur le service assainissement. Ils sont consultables sur le site de l'Agglo www.agglo-grandgueret.fr. Ils sont également disponibles au point d'accueil des usagers et sur simple demande.

Le Service des Eaux du Grand Guéret

Adresse : 9 avenue Charles de Gaulle - BP 302 - 23006 Guéret cédex

Téléphone : 05.55.41.72.72

Courriel : usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr

En bref...



Le Grand Guéret représenté au Conseil d'Administration de RAILCOOP

Depuis mai 2022, Éric Correia représente l'Agglo du Grand Guéret au Conseil d'Administration de Railcoop. Cette SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est la 1^{ère} entreprise ferroviaire coopérative d'Europe. Elle a pour ambition de rassembler, mobiliser et impliquer les citoyens, entreprises, collectivités, cheminots, associations... autour d'un objectif commun : concevoir, dans le respect de valeurs communes, des services ferroviaires adaptés aux besoins de tous les territoires. La 1^{ère} ligne ferroviaire prochainement déployée reliera Bordeaux et Lyon.

+ d'infos sur railcoop.fr



Inauguration du stade VTT

Le 7 septembre dernier a été inauguré le stade VTT Pierre La Grosle. Ce projet a émergé dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 à Paris et est inscrit au Plan Particulier pour la Creuse comme prioritaire dans la stratégie de dynamisation du département. Ce stade VTT accueille le circuit VTT XCO, ainsi qu'un local technique de stockage, bâtiment écoresponsable entièrement autonome en eau et en électricité (moins de 5 en France) et son auvent réalisé, grâce à une intégration paysagère de qualité, sur le parking Pierre La Grosle en forêt de Chabrières.

+ d'infos sur agglo-grandgueret.fr - rubrique Tourisme, loisirs et sports nature

